



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

Déclaration préalable des élu-e-s CFDT CTM du 17 mars 2015

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers camarades,

Nous disions le 29 janvier 2015, notre délégation d'élus et l'organisation CFDT à tous les niveaux poursuivront avec la même pugnacité, leurs engagements, leurs propositions pour un dialogue social rénové, inscrit dans les actes des accords, un dialogue social plus efficace et porteur de réelles négociations comme de concertation, au profit de ceux qui fondent notre représentativité : les agents de nos services et établissements publics.

Nous y sommes prêts ! L'êtes-vous ?

Nous sommes fort dubitatifs sur la nature et le contenu des échanges qui nous sont proposés ou pas, par exemple, sur la préparation du décroisement des effectifs et personnels des MEDDE et MAAF, des annonces de fermeture et maintenant de réorganisations de l'information routière et de la gestion de crise, du plan de relance autoroutier, de nos demandes de prise en charge de certains sujets comme la protection sociale complémentaire, la prévoyance des personnels des agences de l'eau comme des conditions mises à leur déroulement de carrières.

Nous répétons que nous sommes prêts à négocier, à nous engager dans les concertations, à dialoguer mais le plus souvent, rien de tout cela ne se passe. Dans dialogue social il y a dialogue ! Et le dialogue ce n'est pas seulement nous informer que vous avez tout bien préparé, que vous avez tout bien fait dans les contraintes qui sont les vôtres. Non, dialoguer, c'est se mettre d'accord sur le sujet de nos échanges, c'est partager et échanger les connaissances, les avis que nous avons du sujet, c'est entendre et argumenter pour tenter de répondre à nos demandes tout aussi argumentées qui sont les relais des demandes des personnels.

Ainsi, je reviens sur la protection sociale complémentaire des agents des agences de l'eau exemplaire de la négation du dialogue social avec deux exemples concrets :

- la PSC (protection sociale complémentaire) dans les agences de l'eau. Quasiment deux ans avant l'échéance du contrat actuel, la CFDT et les autres organisations syndicales ont attiré l'attention des directeurs d'agence et la DEB (direction de l'eau et de la biodiversité), sur la nécessité de mettre en place un groupe de travail sur ce chantier complexe techniquement et juridiquement. Pour toute réponse, nous avons eu droit à une tentative de l'administration de nous imposer un retour en arrière en supprimant ce régime de protection à caractère obligatoire avec financement de l'employeur en place depuis la création des agences. Ni nos analyses juridiques démontrant la possibilité de reconduire le système actuel, ni la mobilisation des personnels n'ont eu raison de l'obstination de l'administration à nier tout dialogue social.

Seule l'intervention du SG nous a permis d'obtenir la reconduction du dispositif pour une durée d'un an. Aujourd'hui, nous repartons dans les mêmes errements et malgré l'analyse juridique présentée par nos collègues du SNE/FSU réalisée par le consultant (retenu à l'époque par l'administration) à l'origine du système actuel, votre administration, Monsieur le Secrétaire général, tergiverse et joue la montre.

Nous sommes dans l'intersyndicale des agences de l'eau pour le préavis de grève du 27 mars et pour toutes les actions en vue d'obtenir le maintien de ce système. Un débat va s'engager sur la loi relative à l'AFB. Ne serait-il pas temps d'envisager une disposition législative qui sécurise ce dispositif et le maintienne ? Nous devons conserver cet acquis pour les personnels, c'est une exigence. C'est aussi la reconnaissance des négociations conduites dans le secteur par des directions et des organisations syndicales responsables.

Le second exemple est la révision des taux pro-pro :

La demande unanime des OS pour refuser la proposition scandaleuse des taux pro/pro aux personnels des agences et la demande du lancement de négociation pour obtenir un taux « décent » au regard des autres corps de la fonction publique comparable semblent être restées des vœux pieux.

Il en est de même sur les CRICR, nous rencontrons les mêmes difficultés d'absence de dialogue et malheureusement de méconnaissance des services et de leurs actions sur le terrain. Notre rencontre avec le DIT l'a clairement montré.

Sur le décroisement MEDDE-MAAF, vous l'avez dit, 7 ans, c'est long pour traiter un problème de périmètre et jouer carte sur table entre ministères. Pour autant, devons nous sacrifier les garanties apportées aux personnels du MAAF qui doivent nous rejoindre ? Nous avons suffisamment dénoncé ici, le peu de cas qu'ont fait certains autres ministères de nos propres agents (Travail, Culture), pour en dénoncer l'augure si les garanties et dispositions utiles ne sont pas inscrites dans un document cadre, voire (qui a notre préférence) un accord négocié qui engage les parties.

La réforme territoriale évoquée aussi lors du CTM et votre plaidoyer pour l'expérimentation nous ont marqués. Mais là encore, les grands absents sont les représentants des organisations syndicales représentatives de vos ministères. Les documents sur l'expérimentation menée en Bourgogne Franche Comté, dont nous avons pu prendre connaissance, montrent un travail de réflexion. Mais, il n'est pas partagé ! Des scénarios se dessinent pour nos services, sans l'expression des organisations syndicales représentatives comme de leurs personnels.

Que deviennent-ils ? Nous les supprimons ? Nous leur enjoignons d'aller voir ailleurs ? De se repositionner ? De faire quoi ?

En outre, certaines DREAL ont commencé leur processus de fusion, en "auto-commande", selon les informations qu'elles peuvent glaner ici ou là : communiqué post conseil des ministres, bruits de couloir dans les préfectures, interprétation locale des mouvements préfectoraux...

Des questions se posent sur le dialogue de gestion 2016, sera-t-il organisé séparément selon les DREAL actuelles, ou conjointement pour chaque périmètre de fusion ? Par ailleurs aucun budget spécifique n'est alloué aux DREAL pour organiser les fusions, alors que certains frais sont inévitables, comme les déplacements qui permettent des réunions conjointes.

Les CT et autres ICR des DREAL, vont devoir être ré-élus dans le courant de l'année 2016 ; la DRH a-t-elle commencé la préparation de ces nouveaux scrutins ? Pendant la phase de préfiguration, ces instances pourront-elles siéger en formation conjointe, comme ce fut le cas lors de la création des DREAL pour les CT des DRE, des DRIRE et des DIREN ?

La CFDT souhaite qu'un point régulier soit présenté sur ce dossier lors de chaque CTM.

Une nouvelle instruction interministérielle sur le dialogue social est proposée. Elle contient de bonnes intentions mais nous aimerions, vous l'avez compris, tout de suite des faits, des actes sur les dossiers précités. Sur ce projet, nous soutenions avec nos camarades de l'UNSA et l'administration la tenue de réunions de présentation des sujets CTM, nous en demandons le rétablissement.

Je vais terminer sur le catégoriel et exprimer notre indignation sur la maltraitance du ministère envers ses assistants de service social, pourtant bien sollicités en ce moment. Une maigre revalorisation du régime indemnitaire, 200 euros pour l'année 2014 a été programmée, validée et inscrite aux mesures catégorielles. Elle n'est pas versée, semble-t-il, faute de texte réglementaire. Seul, paraît-il, le RIFSEEP permettrait de concrétiser ce versement exceptionnel pour rattraper 2014. Mais face au retard annoncé pour ce nouveau dispositif, les ASS doivent encore attendre et restent dans l'incertitude. Nous attendons des réponses permettant de traiter les difficultés et le versement attendu dans les meilleurs délais. Pour ces mêmes personnels la CFDT a découvert fortuitement que les DREAL, anciens gestionnaires financiers des ASS, n'ont pas été consultés en 2014 pour les remontées de coefficient de primes. Cela signifie que l'administration centrale ne s'est pas préoccupée d'une éventuelle évolution des coefficients qui sont restés en l'état...

Nous avons pris connaissance avec satisfaction des initiatives utiles de la DRH après notre intervention sur les examens et concours professionnels de SACDD pour utiliser au mieux les listes complémentaires et renforcer le nombre de recrutements. Nous demeurons étonnés de la différence de traitement cette année au regard de la précédente qui avait permis à chacun des personnels concernés de ne rien perdre.

Enfin sur le suivi de nos questions et de nos vœux de début d'année nous attendons en toute première urgence, la sortie rapide du décret « amiante » qui a été soumis à l'avis du CTM le 29 janvier. Où en est-il ? Les personnels atteints de la maladie voient se rapprocher les termes de leur vie, ils méritent toute notre attention.

Nous vous avons écrit aussi sur les délais d'arrivée des secours pour secourir un camarade en grandes difficultés. Aucune réponse ne nous est parvenue.

Nous rappelons également nos vœux de début d'année :

- * assurer l'intégration des corps « mer » dans les corps équivalents de C et de A,
- * mettre en œuvre l'égalité professionnelle avec des mesures fortes de rattrapage des différentiels constatés en matière de primes et de parcours professionnels comme de carrières,
- * mettre à niveau tous les statuts qui ont loupé quelques trains de réformes (personnels d'exploitation, chargés d'études documentaires, assistants de services sociaux et conseiller technique...),
- * le reclassement des personnels de la filière administrative et des contrôleurs sur les bons niveaux de grades du NES B (1^{er} sur second, 2^{ème} et 3^{ème} sur 3^{ème}),
- * des recrutements en catégorie C au bon niveau,

- * des transformations d'emplois de C en B et de B en A pour reconnaître qualifications et compétences,
- * le respect des engagements pour les OPA.

Et plus largement :

- le dégel du point d'indice, la refonte des grilles indiciaires pour reconnaître qualifications et compétences,
- de vraies marges de négociations sur les ratios pro/pro.

Je vous remercie.